



Le Lien - Spécial congrès 2019

jeudi 12 septembre 2019, par [Bariaud](#)



Du 14 au 18 octobre prochain, se tiendra le 13e congrès de la FERC. 13 congrès, ça commence à faire une histoire syndicale même si à l'échelle de nos plus de 120 ans d'histoire CGT nous semblons encore bien jeunes ! Nous avons la chance d'avoir encore des témoignages directs des camarades qui ont mené la bataille de la création de la FERC et de la syndicalisation des enseignant·es à la CGT. Notre IHS fédéral, mémoire de cette histoire sociale et syndicale, sera d'ailleurs présent à notre congrès.

Nous aurons l'occasion de débattre collectivement des presque trois années d'activité depuis notre 12e congrès. En effet celui-ci s'est tenu en décembre 2016, en pleine campagne électorale des présidentielles et quelques mois avant l'élection d'Emmanuel Macron. Se retourner sur notre activité c'est donc partager notre analyse de la politique ultra libérale menée par ce gouvernement. Sur les attaques contre nos métiers, nos salaires, nos qualifications, nos services publics, nos emplois et nos stratégies syndicales pour y faire obstacle.

Mais plus qu'une analyse de nos actions passées, il sera question de tracer les grands axes de notre activité syndicale à venir, d'échanger pour définir ensemble l'orientation de notre fédération. La direction fédérale fait aux militantes et militants des organisations fédérées des propositions qui doivent être

débuttées, enrichies puis validées (ou non !) par le congrès. Ces textes n'englobent pas la totalité de notre activité, ils proposent des priorités, dont celle de notre déploiement et notre renforcement dans nos champs du privé : formation, éducation populaire, sport... Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs sont souvent précaires et/ou salarié·es d'entreprises de petites tailles (Associations, TPE, PME, etc.). Elles et ils ne croisent pas souvent de militant·es CGT sur leurs lieux de travail : pour autant elles et ils ont besoin d'être défendus et soutenus. Face à une société qui prône comme valeur fondamentale la réussite individuelle et comme mesure de réussite l'argent, de nombreux animateur·trices, éducateur·trices sportifs, formateur·trices se battent au quotidien pour l'accès de toutes et tous à la culture, au sport, à la formation. Leurs expériences et leurs revendications auraient toute leur place dans notre fédération et elles enrichiraient aussi nos débats syndicaux.

Pour être utile à toutes et tous, la FERC doit se développer, évoluer pour accueillir plus et mieux les travailleurs et travailleuses de nos champs professionnels. Nos débats de congrès doivent être l'occasion de réfléchir collectivement, de confronter analyses et points de vue, pour sortir plus forts et plus déterminés à défendre nos valeurs et nos revendications. Nous avons besoin d'une FERC démocratique, renforcée et fraternelle pour nous défendre, gagner de nouveaux droits et changer la société.

Marie BUISSON, secrétaire générale

Un congrès, pour qui, pour quoi ?

Un congrès est un temps fort de la vie démocratique de nos organisations pour décider de la future orientation de la fédération et construire ensemble les nouvelles conquêtes sociales avec toute la CGT. Pour que chaque syndiqué·e soit acteur et actrice de cette démarche, le congrès doit se préparer le plus largement possible en amont dans les syndicats qui mandateront des délégué·es pour porter leurs débats et décisions.

Le 13e congrès fédéral se tiendra à Carcans-Maubuisson (33) du 14 au 18 octobre 2019. Ce numéro spécial du Lien présente les documents (rapport d'activité, orientations) qui y seront débattus.

Je participe au congrès ?

Les statuts de la fédération prévoient la participation des délégué·es mandatés par les syndicats et l'Union Fédérale des Retraités (UFR). Ces délégué·es ont une voix délibérative et sont répartis entre les organisations fédérées proportionnellement au nombre de FNI et de cotisations payés à la fédération de 2016 à 2018.

De même, ils prévoient la participation des membres de la commission exécutive (direction sortante), des membres de la commission financière de contrôle, des représentant·es des collectifs locaux. Ceux-ci et celles-ci n'ont qu'une voix consultative.

Je suis délégué·e délibératif·ve ?

Pour être délégué·e avec voix délibérative, il faut être à jour de ses cotisations et être mandaté par son syndicat. La/le délégué·e est en effet porteur·se des débats, des opinions des syndiqué·es qui l'ont mandaté. Il/elle prend position sur toutes les questions à l'ordre du jour du congrès. Cela implique que chaque direction syndicale prenne des dispositions pour associer toutes et tous les syndiqué·es à la préparation du congrès.

Je peux être candidat·e à la direction fédérale ?

Ce sont les syndicats, les organisations fédérées, l'UFR qui peuvent mettre à disposition des candidat·es à la commission exécutive et à la commission financière de contrôle.

Celles-ci doivent parvenir à la Fédération avant le samedi 5 octobre 2019.

J'amende quoi ?

Je vote sur l'ensemble des textes proposés.

Le rapport d'activité n'est pas amendable. En revanche les résolutions d'orientation le sont.

Les amendements sont adoptés par les syndicats, unions nationales ou fédérales qui les transmettent à la fédération.

Pour permettre aux membres des « commissions des amendements » qui seront élus le premier jour du congrès de travailler dans de bonnes conditions, il est impératif que tous les amendements parviennent à la fédération avant le samedi 5 octobre à midi, à l'adresse ferc@cgt.fr.

Les syndicats, unions nationales ou fédérales porteront impérativement leurs amendements sur le fichier type (format excel) envoyé ultérieurement par mail aux organisations fédérées.